

Kibungu le 4 décembre 1961

N° 2597 /A.I. 1/02/DW



- Transmis copie pour information à Monsieur:
- le Ministre de l'Intérieur à KIGALI
  - le Ministre de la Justice à KIGALI

A Monsieur le Juge Président du Tribunal de  
la Préfecture

à  
KIBUNGU

Monsieur le Juge Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous devez informer les autorités préfectorales de toute instruction judiciaire ouverte à charge d'un bourgmestre ou à charge de quelqu'un qui est en service de la Préfecture.

Il est en effet absolument nécessaire que les dossiers de ces personnes soient rigoureusement tenus à jour.

D'autre part comme une condamnation pénale devra toujours être suivie d'une sanction administrative c'est pour cette raison que vous devez me tenir strictement au courant.

L'Administrateur de Territoire ff  
G. DE WEERD